

Date : 22/03/2022
Emetteur : Isalia Crosson
Objet : Téléphonie

Bonjour à toutes et tous,

J'ai passé du temps ce matin sur les solutions de téléphonie mobile. En effet, j'ai posé la question à Yuliia et Sergueï samedi sur leurs besoins, ils m'ont informée qu'ils avaient effectivement besoin de cartes SIM françaises pour toute la famille, afin de pouvoir facilement communiquer entre eux.

Vous trouverez en pj un tableau qui tente de récapituler les offres d'abonnement et de cartes prépayées avec les infos que j'ai pu trouver.

Je ne vous cache pas que c'est la jungle (avec des offres qui se terminent aujourd'hui, voire se terminaient hier mais semblent encore actives sur internet) et que j'ai eu du mal à m'y retrouver !

Conclusion, sans surprise, les abonnements sont meilleurs marchés (je n'ai étudié que les abonnements sans engagement pour leur permettre de résilier à tout moment), mais en théorie, il faut un compte bancaire.

D'où le fonctionnement avec des cartes prépayées pour les demandeurs d'asile qui arrivent en général.

Il faut garder en tête qu'avec un abonnement comprenant pas mal de forfait internet, ils peuvent facilement communiquer avec leurs proches dispersés en Europe via whatsapp ou telegram, et n'ont donc pas forcément l'utilité des formules comprenant des appels internationaux (cartes prépayées spécialisées dans les communications internationales par exemple).

J'ai également passé quelques coups de téléphone à Vinay (Super U, tabac Christannie) et à Saint Marcellin (Leclerc) pour savoir quelles cartes SIM on pouvait se procurer rapidement sans passer par une commande (qui nécessite des délais).

Et j'ai ainsi appris que l'offre RégloMobil de Leclerc est une offre d'abonnement à tarif intéressant, sans engagement, et qui peut être réglée en espèces, chaque mois. Il suffit de venir avec une pièce d'identité pour ouvrir une ligne. La carte SIM coûte 5€ à l'ouverture.

Il y a une formule à 6€/mois (5Go) et une à 10€/mois (60Go).

Voilà pour mes recherches du moment à ce sujet.

Est-ce que quelqu'un a pu avancer sur les assurances responsabilité civile ?

Et y a-t-il besoin de faire des démarches sur Ameli.fr pour la couverture santé ou est-ce qu'il suffit, comme précisé dans les textes que nous nous sommes échangés, de transmettre l'autorisation de séjour temporaire à la CPAM du secteur ? Pour info, Alex n'a pas de nouvelles pour l'instant de l'interco concernant le rdv CPAM qu'ils pourraient organiser. A suivre.

Pour info, il y a le petit marché ce soir à l'Osier dans le jardin (légumes, pain et fromage de chèvre), c'est un moment convivial, si les familles ont envie de venir faire un petit tour...

Bonne journée,

Isalia